

**Entente Canada-Ontario sur le  
marché du travail visant les  
personnes handicapées**

**Rapport annuel de 2013-2014**

**Décembre 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Message de l'honorable Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires .....                    | 3         |
| Introduction .....                                                                                             | 5         |
| <i>Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires .....</i>                                      | <i>7</i>  |
| Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi.....                             | 7         |
| Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi .....                   | 8         |
| Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail .....                                          | 9         |
| <i>Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée.....</i>                                     | <i>12</i> |
| Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie .....                                                | 12        |
| Programme de services communautaires de santé mentale .....                                                    | 13        |
| Services d'auxiliaires .....                                                                                   | 17        |
| <i>Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités .....</i>                              | <i>19</i> |
| Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés.....                                         | 19        |
| Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution .....                                      | 19        |
| Services auxiliaires pour les étudiants.....                                                                   | 20        |
| Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées.....                                         | 21        |
| Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays ..... | 21        |
| <i>Section 4 : Dépenses de programmes.....</i>                                                                 | <i>23</i> |
| Annexe: Chiffres .....                                                                                         | 25        |
| Participation au marché du travail.....                                                                        | 25        |
| Gains des personnes handicapées.....                                                                           | 26        |
| Plus haut niveau de scolarité atteint .....                                                                    | 28        |

## **Message de l'honorable Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires**

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de présenter notre rapport de 2014 sur l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Cette entente fournira à l'Ontario 76,4 millions de dollars, sur quatre ans, afin de financer l'employabilité et l'emploi pour les personnes handicapées.

L'entente reflète notre engagement commun à soutenir les programmes d'aide à l'emploi pour les Ontariens et Ontariennes handicapés, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale et les élèves du secondaire qui ont des handicaps. L'entente octroie en outre à l'Ontario la possibilité de maintenir des programmes efficaces qui contribuent à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et leur permettent de suivre une formation, d'obtenir un emploi et de se forger une carrière.

Le 28 mars 2013, l'Ontario a été la première province à signer l'entente proclamant notre engagement soutenant des programmes de formation et d'aide à l'emploi indispensables. Ainsi, la nouvelle entente constitue toujours une source importante de financement pour la formation des Ontariens et Ontariennes qui ont le plus besoin d'aide.

Les personnes handicapées se heurtent depuis longtemps à des obstacles qui limitent leurs capacités en tant qu'individus et limitent notre force en tant que province. Nous croyons que l'économie de l'Ontario est plus forte lorsque tous les citoyens ont la possibilité de trouver un emploi et de contribuer à la croissance de la province.

Par exemple, le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées propose un éventail de soutiens destinés à renverser les obstacles à l'emploi liés aux handicaps. En 2013-2014, près de 3 000 personnes ont été placés à des postes et 4 700 personnes de plus ont conservé leur emploi grâce à ces soutiens.

En outre, notre Programme de soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui fournit une aide supplémentaire pour aider les clients ayant une déficience intellectuelle à s'adapter à leur emploi, dont un cours de formation préalable à l'emploi, des cours de perfectionnement et des soutiens à l'emploi, a servi près de 4 000 personnes.

L'Ontario est un chef de file du Canada en matière d'accessibilité. Notre gouvernement a été le premier au monde à mettre en œuvre un régime de réglementation moderne qui rend l'accessibilité obligatoire et exige que son personnel suive une formation en matière d'accessibilité. L'Ontario a été la première province canadienne à promulguer une loi énonçant un objectif clair et

un calendrier de mise en œuvre en vue d'atteindre l'accessibilité, dans les secteurs public, privé et à but non lucratif, d'ici 2025.

Transférer la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario au ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure renforcera notre capacité de faire participer les entreprises et de plaider la cause de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées dans nos lieux de travail.

Nous avons accompli des progrès énormes et je suis sûre que l'Ontario continuera à élargir encore les progrès pour lesquels nous avons travaillé si dur.

L'honorable Helena Jaczek  
Ministre des Services sociaux et communautaires

## Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH ou l'Entente) originale a été signée en mai 2004. Aux termes de cette entente, le Canada devait verser à l'Ontario des fonds, selon une formule de partage des coûts, pour des programmes liés à l'emploi destinés aux personnes handicapées. Les programmes étaient exécutés par l'intermédiaire du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

En vertu de cette entente, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à présenter chaque année un rapport sur les programmes et les services financés aux termes de l'entente. Le gouvernement de l'Ontario a publié un rapport annuel soulignant les réalisations de l'Ontario en vue d'aider les personnes handicapées à avoir accès aux outils et soutiens dont elles ont besoin pour obtenir un emploi intéressant et le conserver.

Le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a traduit la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réaliser leur vision commune visant l'intégration complète des personnes handicapées dans leurs collectivités et la société.

L'emploi est l'un des piliers de l'intégration complète des personnes handicapées dans la société. Un grand nombre de personnes handicapées peuvent et désirent travailler, mais elles continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement.

Le rapport de 2013-2014 présente un aperçu de chacun des résultats des programmes et services dont les coûts sont partagés aux termes de l'entente de 2004 et souligne les réalisations accomplies par les Ontariens et Ontariennes ayant un handicap.

## Sources des données

Par le passé, les rapports annuels utilisaient une enquête de Statistique Canada, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), pour présenter des données sur les indicateurs sociaux dans les rapports annuels de l'EMTPH (p. ex., niveaux du revenu de l'emploi des personnes handicapées). Comme le gouvernement du Canada l'a annoncé, les données de l'EDTR sont remplacées par des données provenant de l'Enquête nationale auprès des ménages - Revenu des Canadiens. Le gouvernement fédéral n'a pas été en mesure de remettre des données de l'enquête aux provinces et territoires avant l'affichage obligatoire du présent rapport, avant la date limite du 3 décembre 2014. Le ministère rendra ces données publiques dès qu'il les recevra. À titre de référence, des données sur les indicateurs sociaux de 2011 sont communiquées

à l'Annexe du présent rapport. Les données des programmes de l'Ontario proviennent des bases de données du ministère et des fournisseurs de services.

### **Une entente renouvelée**

En mars 2014, le Canada et l'Ontario ont signé une nouvelle Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui maintient l'objectif d'améliorer l'employabilité des personnes handicapées et les résultats d'emploi pour ces personnes. Dans cet esprit, la nouvelle entente énonce les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- démontrer aux Canadiens et Canadiennes les meilleurs résultats possibles des investissements effectués dans le cadre de l'entente, selon les preuves indiquant une meilleure employabilité et une participation plus intense au marché du travail par les personnes handicapées.

En vertu de la nouvelle entente, l'Ontario continuera de travailler avec des personnes handicapées, des fournisseurs de services et des employeurs pour cerner les obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, l'Ontario a réaffirmé son engagement à faire rapport publiquement des résultats de ses programmes et d'améliorer continuellement les programmes avec la participation des Ontariens et Ontariennes handicapés et des autres intervenants. Les progrès accomplis dans le cadre de la nouvelle entente figureront dans le rapport annuel de 2014-2015.

### **Partage des coûts aux termes de l'Entente**

Aux termes de l'EMTPH Canada-Ontario de 2004, encore en vigueur en 2013-2014, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 % du coût des programmes et des services qui, selon l'Ontario, répondent aux objectifs de l'entente, jusqu'à concurrence de 76,4 millions de dollars.

En 2013-2014, l'Ontario a dépensé quelque 201,1 millions de dollars pour les programmes et les services financés aux termes de l'EMTPH. La contribution fédérale a été de 76,4 millions de dollars.

## ***Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires***

### **➤ Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi**

Le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) fournit de l'aide en matière d'emploi aux personnes handicapées qui souhaitent se préparer à un emploi, obtenir un emploi ou conserver un emploi soumis à la concurrence. Le volet Soutien de l'emploi met l'accent sur l'élimination des obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence.

Pour être admissible aux services du volet Soutien de l'emploi du POSPH, une personne doit :

- être admissible au volet Soutien du revenu du POSPH;
- avoir 16 ans ou plus; avoir une déficience physique ou mentale importante qui est continue ou récurrente et dont la durée prévue est d'au moins un an; la déficience constitue un obstacle important à l'obtention d'un emploi soumis à la concurrence.

En avril 2006, le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est passé d'un programme basé sur les dépenses à un programme axé sur les résultats. Ainsi, les fournisseurs de services reçoivent désormais des fonds en fonction de leur succès à trouver un emploi pour les clients et à faire en sorte qu'ils y restent. De plus, les fournisseurs de services peuvent fournir les mesures de soutien dont les employeurs ont besoin pour embaucher et garder les clients handicapés.

#### **Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 4 980 clients ont commencé à bénéficier du programme, ont obtenu les services d'un fournisseur et ont travaillé en vue d'obtenir un emploi.
- ✓ 2 998 clients ont pu obtenir un emploi
- ✓ 4 711 clients existants ont conservé leur emploi<sup>1</sup>.
- ✓ 121 clients employés, confrontés à une crise au travail ont réussi à conserver leur emploi.

#### **EMTPH de 2014-2015**

Pour 2014-2015, l'Ontario continuera de réclamer des coûts de programmes pour les programmes du volet Soutien de l'emploi du POSPH en vertu de l'EMTPH.

---

<sup>1</sup> Les clients peuvent bénéficier des prestations du volet Soutien de l'emploi du POSPH pendant trois ans au total.

➤ **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées –  
Prestations liées à l'emploi**

Le volet Soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre des prestations liées à l'emploi de 100 \$ par mois aux bénéficiaires admissibles du POSPH qui ont un emploi ou un revenu net positif tiré d'un travail indépendant, afin de les aider à assumer les coûts liés au travail.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Une moyenne mensuelle de 5 500 bénéficiaires du POSPH admissibles a reçu des prestations liées à l'emploi<sup>2</sup>.

**EMTPH de 2014-2015**

Pour 2014-2015, l'Ontario continuera de réclamer des coûts de programmes pour les prestations d'emploi du POSPH en vertu de l'EMTPH.

Le budget de l'Ontario de 2014 annonçait des plans pour simplifier les prestations d'emploi dans le cadre du POSPH et du programme Ontario au travail. Sept prestations d'emploi distinctes (y compris les prestations liées à l'emploi) seront remplacées par une prestation simple, souple, dans le cadre du POSPH et du programme Ontario au travail, ce qui permettra de réduire la complexité du système de l'aide sociale et d'améliorer l'efficacité des programmes.

➤ **Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - volet  
Soutien de l'emploi**

Le volet Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aide les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et avec des défis dans leur emploi, ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Un éventail de soutiens sont fournis, y compris la formation préparatoire à l'emploi, le perfectionnement, l'encadrement au travail et l'emploi avec services de soutien.

---

<sup>2</sup> Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le montant précédemment mentionné ne représente que les bénéficiaires ayant reçu la prestation liée à l'emploi dans le cadre des bénéfices dont les coûts sont partagés aux termes de l'EMTPH.

### **Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Le volet Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a servi 3 943 clients ayant une déficience intellectuelle. Données sur l'échelle de soutien :
  - 588 personnes ont reçu un soutien entre 0 et 8 heures par jour;
  - 87 personnes ont reçu un soutien entre 8 et 24 heures par jour;
  - 2 081 personnes ont reçu un soutien au moins une fois par semaine.
  - 935 personnes ont reçu un soutien au moins une fois par mois.

### **EMTPH de 2014-2015**

Pour 2014-2015, l'Ontario continuera de réclamer des coûts de programmes pour le volet Soutien de l'emploi des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vertu de l'EMTPH.

En outre, l'Ontario investira 810 millions de plus dans le secteur des services communautaires et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle au cours des trois prochaines années, comme l'annonçait le budget de l'Ontario de 2014. Cet investissement assurera un financement direct pour 21 000 personnes et soutiendra plus de 4 200 personnes en phases de transition, notamment celles qui entrent à l'école secondaire ou celles qui cherchent un emploi.

### **➤ Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail**

L'Initiative de traitement de la toxicomanie (ITT) du programme Ontario au travail vise notamment à améliorer l'employabilité en facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Bon nombre de participants à l'ITT doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie. Les personnes sont orientées vers ces services lorsqu'elles en font volontairement la demande ou qu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Les agents chargés des cas dirigent les participants vers des spécialistes du programme Ontario au travail qui effectuent un dépistage. Si le dépistage dénote la présence d'une toxicomanie constituant un obstacle à l'emploi, la personne participante est adressée à un organisme communautaire de lutte contre la toxicomanie aux fins d'évaluation et de traitement.

Comme les participants de l'ITT doivent affronter un plus grand nombre d'obstacles à l'emploi que les autres bénéficiaires du programme Ontario au travail, ils ont souvent besoin d'une longue période de stabilisation avant de pouvoir travailler. Par conséquent, bon nombre visent l'obtention d'un emploi intéressant en augmentant graduellement leur employabilité à l'aide de services d'aide à l'emploi et en travaillant à temps partiel. De nombreux participants de l'ITT commencent à travailler un plus grand nombre d'heures, ce qui leur permet

d'augmenter leurs gains tout en demeurant bénéficiaires du programme Ontario au travail.

À la fin de 2013-2014, l'ITT avait été instaurée dans 17 municipalités ainsi que dans quatre communautés des Premières Nations (Chippewas de Nawash, Wikwemikong, M'Chigeeng et le North Shore Tribal Council)<sup>3</sup>.

Les personnes recevant du soutien du revenu du POSPH peuvent aussi participer volontairement au programme.

#### **Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 5 070 participants ont participé à un programme ITT dans des municipalités.
- ✓ 12 % des participants à l'ITT ont signalé des gains provenant d'un revenu;
- ✓ 7 % des participants à l'ITT ont quitté le programme pour un emploi.

Afin de mieux comprendre l'impact des programmes ITT et des facteurs associés aux résultats de l'initiative, le ministère a entrepris une vaste évaluation des résultats de l'ITT en novembre 2010.

L'évaluation a examiné les trois sites municipaux et trois sites des Premières nations. Les résultats ont démontré notamment que si le programme est exécuté correctement, les résultats de l'emploi s'améliorent et la gravité des dépendances se réduit.

L'évaluation a également relevé que l'ITT avait :

- ✓ amélioré les relations entre les clients et les travailleurs de l'ITT;
- ✓ amélioré la vie de famille des clients, en raison de leurs efforts de désintoxication et de réparation des liens familiaux ébranlés.
  - Si les liens familiaux ne pouvaient pas être réparés, l'ITT a aidé les clients à faire face à leur perte d'une manière moins destructrice.
- ✓ renforcé la confiance en soi, l'estime de soi, l'optimisme et l'envie de changement, selon le personnel et les clients.
- ✓ abouti à une amélioration des résultats scolaires - ce qui s'explique souvent par une meilleure concentration.
- ✓ sensibilisé le public au problème des dépendances et encouragé une mobilisation communautaire.

Toutefois, l'évaluation a également fait observer que le programme bénéficierait d'une mise en œuvre plus cohérente.

---

<sup>3</sup> Les coûts des programmes ITT offerts dans les communautés des Premières Nations ne sont pas partagés aux termes de l'EMTPH puisque, en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral.

Au cours des deux prochaines années, le ministère travaillera de concert avec les partenaires de l'ITT en vue d'établir des normes de mise en œuvre cohérentes et d'évaluer dans quelle mesure les changements se traduisent par des résultats positifs pour les clients.

\* Nota : Comme cela a été déterminé auparavant, 75 % des coûts liés à l'Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses au titre de l'ITT correspondent approximativement à la part des dépenses destinée au soutien de l'emploi.

#### **EMTPH de 2014-2015**

Dans le souci de rationaliser les dépenses de programmes réclamées en vertu de l'EMTPH, l'Ontario ne réclamera pas les dépenses pour l'ITT en vertu de l'Entente de 2014-2015.

## *Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

### ➤ **Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie**

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par les réseaux locaux d'intégration des services de santé en Ontario. Les services sont fournis par des organismes indépendants. Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clients de recevoir d'autres services appartenant au continuum de traitement de la toxicomanie;
- Les services offerts hors établissement, notamment le counseling et les programmes individuels, de groupes et de jour ou de soir visant à aider les personnes à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies ainsi que les problèmes et les modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent offerts ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client à terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services susceptible de lui offrir le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour la totalité de la clientèle et des programmes;
- Les services en établissement, notamment ceux qui visent à aider les clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer leurs toxicomanies et les problèmes qui en découlent, afin de maintenir un mode de vie sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme l'initiation à la vie quotidienne et la formation préprofessionnelle.

Le principal objectif de tous les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie est d'aider les personnes qui ont un emploi à maintenir leur situation professionnelle pendant le traitement et celles qui sont sans emploi, à participer à des programmes d'initiation à la vie quotidienne et de formation préprofessionnelle, favorisant ainsi leur employabilité.

## Activités en 2013-2014 :

### Données sur les clients sans double compte

(Reports et nouvelles admissions – personnes traitées du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 dans un programme de lutte contre la toxicomanie – organismes de l'EMTPH).

| 2013-2014                                                                                      | Services hors établissement | Services en établissement** | Gestion du sevrage*** |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Nombre de personnes (sans double compte) recevant des services                                 | 44 752                      | 8 353                       | 15 013                |
| Nombre de personnes ayant un travail lors de leur admission *                                  | 20 035                      | 2 474                       | 4 746                 |
| Nombre de personnes ayant reçu leur congé en 2013-2014                                         | 28 828                      | 6 447                       | 12 998                |
| Nombre de personnes ayant reçu leur congé parce qu'elles ont mené à bien leur plan de services | 14 345                      | 4 035                       | 7 315                 |

\* *Emploi (à son compte) à temps plein ou partiel, ainsi que les étudiants et le recyclage*

\*\* *Comprend les foyers de réadaptation (logement avec services de soutien)*

\*\*\* *Comprend les services de gestion du sevrage communautaires et en établissement*

Nota : les chiffres ci-dessus reposent sur le nombre de clients qui reçoivent un traitement contre les dépendances dans des organismes visées par l'entente de partage des coûts EMTPH. Les données ont été compilées par le Drogue et alcool - Système d'information sur le traitement (DASIT), un système provincial de données sur les clients.

Nota : les services de soutien dans le logement pour lesquels les organismes ont reçu des fonds en 2011 ne sont pas compris dans ce tableau.

### ➤ Programme de services communautaires de santé mentale

Les réseaux locaux d'intégration des services de santé financent divers programmes offrant des services liés à l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale grave. Les services sont fournis directement, dans les hôpitaux de santé mentale, ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, notamment les hôpitaux généraux et les organismes communautaires offrant des services de santé mentale.

Les composantes clés suivantes du soutien de l'emploi sont offertes dans les divers milieux décrits précédemment :

- *Soutiens pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi*  
Ce service a pour but d'offrir une aide aux clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Les principaux services sont la sensibilisation aux problèmes auxquels sont confrontés les clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues, notamment en matière de revenu, de logement, de counseling et d'avantages sociaux médicaux.

- *Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs*

Ce service vise à augmenter les perspectives d'emploi globales offertes aux clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise innovatrice exploitée par des clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes ayant une maladie mentale.

- *Perfectionnement des compétences, formation et éducation*

Pour acquérir les compétences générales ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Les principaux services offerts incluent l'enseignement de compétences générales, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences techniques particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel. Ces services peuvent être fournis grâce au bénévolat, à de la formation particulière au poste de travail dans des placements temporaires rémunérés ou non auprès d'employeurs, ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissages.

- *Formation professionnelle en cours d'emploi*

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être offerte par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par la cliente ou le client ou une entreprise parrainée par un organisme.

- *Recherche d'emploi et placement*

Les programmes d'acquisition des techniques de recherche d'emploi enseignent comment établir un curriculum vitae et se comporter au cours d'une entrevue. Dans le cadre des programmes de placement, on fait des démarches auprès d'employeurs éventuels, on s'efforce d'apparier les clients aux emplois et on les aide à se préparer aux entrevues d'emploi. Les organismes et les programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

- *Planification à l'emploi et counseling professionnel*

La planification à l'emploi et le counseling professionnel visent à aider les personnes à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

- *Soutien à l'éducation*

Le soutien à l'éducation aide les clients à se fixer un but professionnel, qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

- *Formation au leadership*

La formation au leadership enseigne aux clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour assumer un rôle de chef de file en vue de créer et de diriger des entreprises innovatrices qu'ils exploitent eux-mêmes ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter un mentorat et l'observation au poste de travail ou l'enseignement de techniques de développement communautaire aux personnes clientes ou survivantes. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

▪ **Assistance en milieu de travail**

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par eux dans le but de favoriser la réadaptation et l'emploi des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises de ce type offrent aux clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires fournissent exclusivement des mesures de soutien de l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale, alors que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas, qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître l'employabilité en aidant les personnes à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 2 093 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 461 de ces clients ont terminé avec succès un programme comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 485 de ces clients étaient employés grâce au programme.
- ✓ 269 de ces clients ont pu conserver leur emploi grâce au programme.

▪ **Soutien à l'éducation**

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes ayant une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes à se fixer un but professionnel.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 328 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 152 de ces clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 25 de ces clients étaient employés grâce au programme.
- ✓ 3 de ces clients ont pu conserver leur emploi grâce au programme.

▪ **Entreprises innovatrices exploitées par les clients**

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par du personnel composé de clients. Ces entreprises offrent des emplois à temps plein ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, le placement et l'assistance en milieu de travail. Des possibilités de développement du travail indépendant sont également offertes aux clients qui veulent gagner un revenu comme travailleur autonome à forfait.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 14 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 1 client a terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 54 clients ont obtenu un emploi<sup>4</sup>.
- ✓ 11 clients ont conservé leur emploi.

➤ **Services d'auxiliaires**

Ce programme vise à aider les personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services d'auxiliaires, notamment un soutien au travail afin de conserver leur emploi rémunéré ou un soutien en vue de suivre un programme d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un certificat.

Les services d'auxiliaires incluent ce qui suit :

- Levage et transfert;
- Habillage et déshabillage;
- Aide dans la salle de bains - toilette, vidage du sac collecteur d'urine, bain et lavage;
- Aide pour manger;
- Autres activités visant à aider une personne à se préparer pour le travail ou la salle de classe et à y participer.

Critères d'admissibilité :

- Être assuré aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé* de l'Ontario;
- Avoir 16 ans ou plus;
- Être capable de diriger ses services personnels de soutien et d'aide familiale;
- Avoir des besoins auxquels nul autre programme ou service ne peut répondre.

Les services d'auxiliaires sont fournis dans le cadre de trois volets principaux :

1. Services de soutien à la vie dans les logements avec services de soutien (services d'auxiliaires et de soutien personnel sur place prédéterminés ou de garde, 24 heures sur 24);

---

<sup>4</sup> Les données pour 2013-2014 incluent une entreprise exploitée par un client qui n'était pas incluse dans les données pour 2012-2013.

2. Services d'auxiliaires et de soutien personnel à domicile (services d'auxiliaires prédéterminés généralement offerts du début de la journée jusqu'en fin de soirée à la maison, en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement ou de formation où les clients suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat);
3. Financement direct – services d'auxiliaires autogérés (la personne reçoit des fonds pour des services d'auxiliaires et les utilise pour avoir recours aux services des auxiliaires).

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 16 949 clients ont reçu des services d'auxiliaires en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement pour adultes où ils suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat<sup>5</sup>.

**EMTPH de 2014-2015**

Dans le souci de rationaliser les dépenses de programmes réclamées en vertu de l'EMTPH, l'Ontario ne réclamera pas les dépenses pour les programmes suivants en vertu de l'Entente de 2014-2015 :

- Alcool et toxicomanie;
- Programmes communautaires de santé mentale;
- Services d'auxiliaires

---

<sup>5</sup> Ces données proviennent de l'enquête sur les services d'auxiliaires à laquelle participaient 95 % des organismes sondés. Les données n'incluent pas des données sur les clients qui ont obtenu ou maintenu un emploi pendant la période visée.

## **Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

Un large éventail de programmes et de services offerts au niveau postsecondaire ont été choisis pour le partage des coûts. Ces programmes et ces services aident les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études postsecondaires, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un emploi intéressant.

### ➤ **Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés**

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* afin de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et aux étudiants handicapés. Ces fonds visent à compléter les sommes que les collèges et les universités engagent à même leurs recettes générales pour s'acquitter de leurs obligations légales.

#### **Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Plus de 54 900 étudiants handicapés ont reçu des services de bureaux d'aide aux étudiants handicapés d'un collège ou d'une université en Ontario. Exemples de services fournis aux étudiantes et étudiants : tutorat, prise de notes, acquisition de matériel et de technologie, interprétation gestuelle et services de diagnostic<sup>6</sup>.

### ➤ **Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution**

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et aux étudiants handicapés qui fréquentent un collège ou une université.

#### **Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 3 066 commandes de matériel dans des formats de substitution ont été traitées et 941 clients ont été servis. C'est une nette augmentation du nombre de commandes et du nombre d'étudiants servis par rapport à l'année passée. L'augmentation résulte des efforts du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et universités pour améliorer le service en ligne du Service ontarien de ressources éducatives en format de substitution (SOREFS). En conséquence, au

---

<sup>6</sup> Les chiffres sont fondés sur des données provenant des rapports du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés de 2013-2014 que les établissements ont soumis au ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

total, 41 collèges et universités financés par l'état sur 44 se sont inscrits pour recevoir les services du SOREFS au cours de l'année 2013-2014.

➤ **Services auxiliaires pour les étudiants**

▪ **Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive**

Ces fonds administrés par le Collège George Brown visent à fournir des services de soutien, notamment des services d'interprètes gestuels, aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui fréquentent les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Plus de 286 étudiantes et étudiants de la région du grand Toronto ont bénéficié des services de soutien du Collège George Brown.

▪ **Société canadienne de l'ouïe**

Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel sourds, devenus sourds ou malentendants qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ 61 étudiantes et étudiants ont bénéficié des fonds accordés par la Société canadienne de l'ouïe.

▪ **Fonds pour services d'interprète/intervenant**

Des fonds sont accordés aux collèges et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à assumer les coûts des services d'interprètes gestuels, d'intervenants, de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Plus de 460 clients ont bénéficié du Fonds pour services d'interprète/intervenant.

➤ **Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées**

▪ **Fonds pour l'amélioration des services**

Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement public postsecondaire pour aider des étudiantes de collège ou université ayant des handicaps d'apprentissage à obtenir de l'aide d'experts en stratégies d'apprentissage et de technologues d'assistance spécialisés dans les handicaps d'apprentissage.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Les plus de 17 200 étudiants<sup>7</sup> qui se sont inscrits auprès des bureaux d'aide aux étudiants handicapés dans des collèges et universités ont accès à des services financés par ces fonds.
- **Centres régionaux d'évaluation et de ressources**

Du financement est accordé à deux centres régionaux d'évaluation et de ressources situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des recherches et offrent des services de soutien au public pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Plus de 1 316 étudiants ont bénéficié des services des centres régionaux d'évaluation et de ressources.

➤ **Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays**

Cette bourse est offerte dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays parce qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language (langage des signes québécois). La bourse couvre toutes les dépenses d'éducation admissibles, notamment les frais de scolarité, les livres et les fournitures ainsi que les frais de subsistance dépassant 360 \$ par semaine d'études. Les étudiantes et les étudiants qui ont un besoin financier sont admissibles à une aide financière maximale de 360 \$ par

---

<sup>7</sup> Les chiffres sont fondés sur des données provenant des rapports du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés de 2013-2014 que les établissements ont soumis au ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

semaine d'études en vertu du Programme de prêts d'études intégrés  
Canada-Ontario.

**Activités en 2013-2014 :**

- ✓ Environ 52 étudiants ont bénéficié de la Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays.

**Évaluation**

Le ministère a effectué une évaluation du programme Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés dans l'ensemble de la province, dans le cadre de laquelle il a consulté des bureaux de services aux étudiants handicapés dans des collèges et universités, des étudiants et des diplômés. L'évaluation a confirmé l'importance du programme pour aider les étudiants handicapés à obtenir leurs crédits, ce qui améliorera les résultats du marché du travail.

À l'heure actuelle, le ministère élabore un cadre d'évaluation en réponse aux résultats de l'évaluation et de nos obligations en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

**EMTPH de 2014-2015**

Pour 2014-2015, dans le souci de rationaliser les dépenses de programmes réclamées en vertu de l'EMTPH et conformément à l'entente de 2014-2015 qui préconise de mettre l'accent sur les jeunes qui ont un handicap, l'Ontario maintiendra le Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés dans le cadre de l'Entente.

## Section 4 : Dépenses de programmes

| Programme admissible à l'EMTPH                                                                                                                                                            | Dépenses admissibles finales<br>(en millions de dollars) <sup>8</sup> |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                                                                                                                                           | 2012-2013                                                             | 2013-2014 <sup>9</sup> |
| <b>Ministère des Services sociaux et communautaires</b>                                                                                                                                   |                                                                       |                        |
| POSPH : Soutien de l'emploi et prestation liée à l'emploi <sup>10</sup>                                                                                                                   | 35,8                                                                  | 37,2                   |
| Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle - Soutien de l'emploi                                                                                                          | 25,4                                                                  | 26,2                   |
| Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail <sup>11</sup>                                                                                             | 5,7                                                                   | 5,8                    |
|                                                                                                                                                                                           |                                                                       |                        |
| Total partiel                                                                                                                                                                             | 66,9                                                                  | 69,2                   |
| <b>Ministère de la Santé et des Soins de longue durée</b>                                                                                                                                 |                                                                       |                        |
| Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie <sup>12</sup>                                                                                                                   | 30,9                                                                  | 36,1                   |
| <b>Programme de services communautaires de santé mentale :</b>                                                                                                                            |                                                                       |                        |
| Assistance en milieu de travail                                                                                                                                                           | 10,6                                                                  | 10,4                   |
| Soutien à l'éducation                                                                                                                                                                     | 0,4                                                                   | 0,4                    |
| Entreprises innovatrices exploitées par les clients                                                                                                                                       | 2,8                                                                   | 3,4                    |
| Services d'auxiliaires                                                                                                                                                                    | 21,9                                                                  | 21,5                   |
| Total partiel                                                                                                                                                                             | 66,5                                                                  | 71,4                   |
| <b>Ministère de la Formation et des Collèges et Universités</b>                                                                                                                           |                                                                       |                        |
| Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés                                                                                                                         | 26,1                                                                  | 26,0                   |
| Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution                                                                                                                       | 1,2                                                                   | 1,3                    |
| Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive (Société canadienne de l'ouïe et Fonds pour services d'interprète/intervenant) | 9,2                                                                   | 10,5                   |
| Activités de formation/Initiatives pour les personnes handicapées                                                                                                                         | 3,9                                                                   | 4,0                    |

<sup>8</sup> Les chiffres indiqués comme totaux partiels diffèrent de la somme des dépenses des programmes indiqués en raison de l'arrondissement.

<sup>9</sup> Les chiffres pour 2013-2014 n'ont pas été vérifiés et peuvent changer.

<sup>10</sup> **Nota :** Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les dépenses qui précèdent ne représentent que la part de la prestation liée à l'emploi qui fait l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses de prestations liées à l'emploi en 2012-2013 étaient de 6,8 millions de dollars (100 % des coûts).

<sup>11</sup> Ces services n'incluent pas les coûts des programmes ITT dans les communautés des Premières Nations puisque, en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral. Nota : 75 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

<sup>12</sup> Nota : 21,3 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées -  
Rapport annuel de 2013-2014

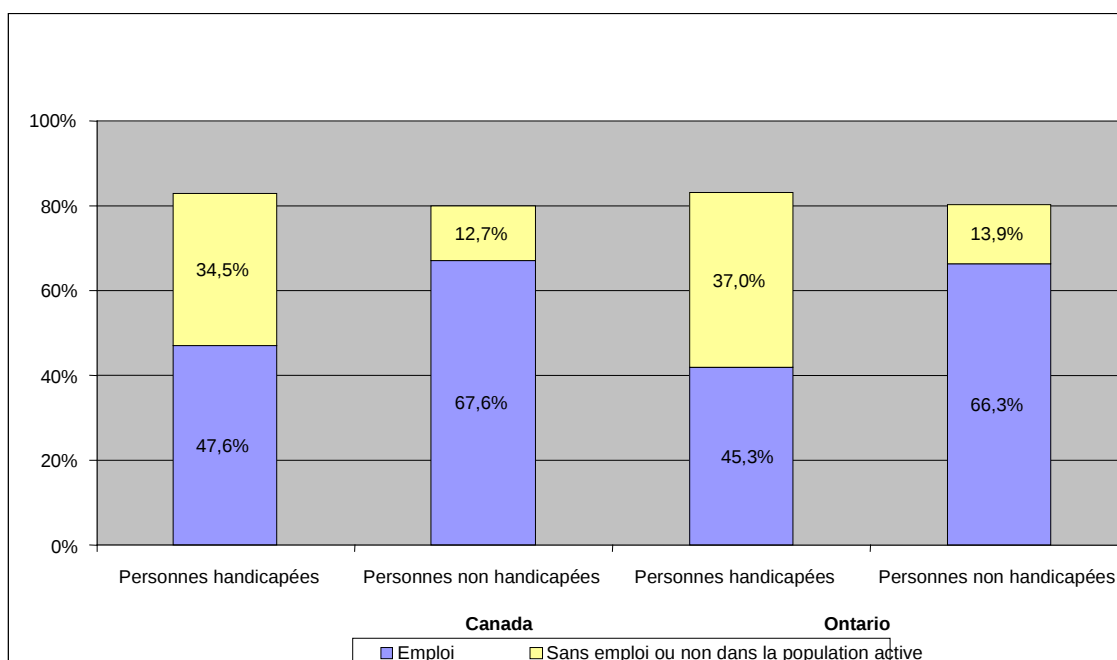
| <b>Programme admissible à l'EMTPH</b>                                                                    | <b>Dépenses admissibles finales<br/>(en millions de dollars)<sup>8</sup></b> |                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|                                                                                                          | <b><u>2012-2013</u></b>                                                      | <b><u>2013-2014<sup>9</sup></u></b> |
| Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays | <b>1,1</b>                                                                   | <b>1,2</b>                          |
| Total partiel                                                                                            | <b>41,5</b>                                                                  | <b>43,1</b>                         |
| Administration – 15 % des dépenses provinciales totales                                                  | <b>26,2</b>                                                                  | <b>27,6</b>                         |
| <b>Dépenses totales</b>                                                                                  | <b>201,1</b>                                                                 | <b>211,3</b>                        |
| <b>Contribution fédérale</b>                                                                             | <b>76,4</b>                                                                  | <b>76,4</b>                         |

## Annexe: Chiffres

### Participation au marché du travail<sup>13</sup>

Nota : Le gouvernement fédéral n'avait pas publié de renseignements mis à jour pour 2012 à l'heure de l'affichage du présent rapport. Le ministère fournira ces données dès qu'elles seront publiées. Les données de 2011 sont indiquées à titre de référence.

#### Participation au marché du travail pour les personnes handicapées et les personnes sans handicap au Canada et en Ontario



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus faible de personnes handicapées en Ontario et au Canada sont employées à temps plein, toute l'année, comparativement au reste de la population.

<sup>13</sup> Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans, à temps plein, toute l'année. Occupant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active : personnes ayant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active à plein temps pendant toute l'année. Cette façon de procéder fournit un portrait prudent ou quelque peu sous-estimé de la situation d'emploi globale.

## Gains des personnes handicapées<sup>14</sup>

Nota : Le gouvernement fédéral n'avait pas publié de renseignements mis à jour pour 2012 à l'heure de l'affichage du présent rapport. Le ministère fournira ces données dès qu'elles seront publiées. Les données de 2011 sont indiquées à titre de référence.

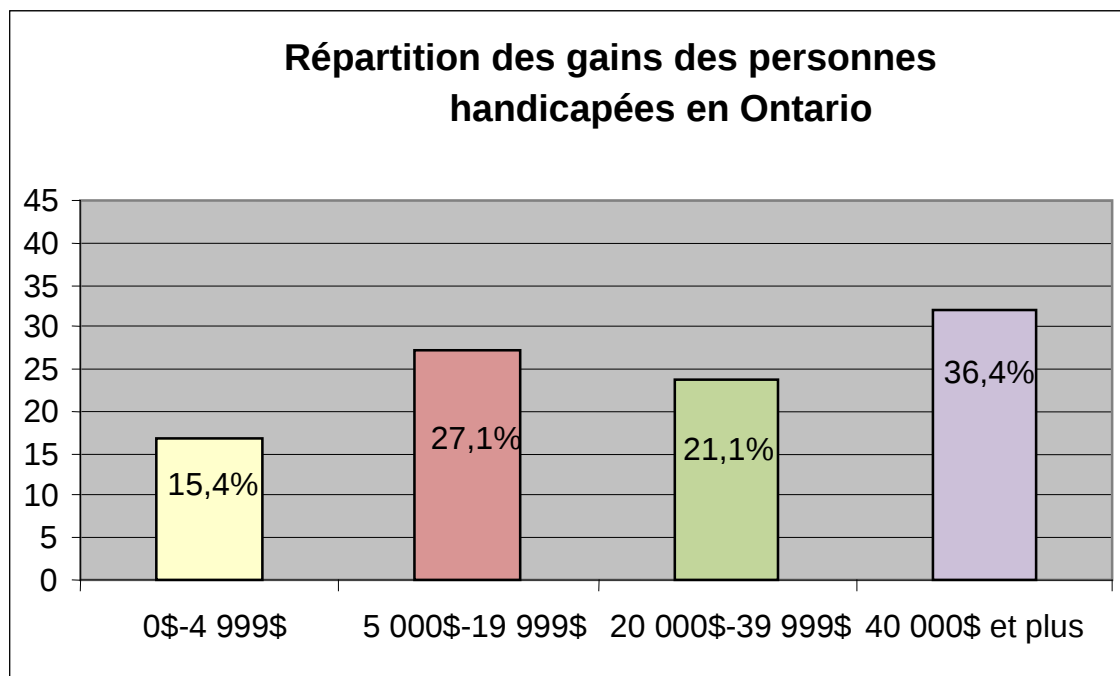
Un nombre disproportionné de personnes handicapées en Ontario, comme dans le reste du pays, n'ont pas de gains d'emploi. En 2011, 63 % des personnes handicapées en Ontario ont indiqué avoir touché des gains provenant d'un emploi, alors que ce pourcentage était de 85 % chez les personnes non handicapées.

Dans le cas des personnes qui travaillent, les gains moyens sont moins élevés chez les personnes handicapées que dans le reste de la population. En 2011, les gains moyens des personnes handicapées de l'Ontario qui travaillaient étaient de 37 500 \$, et de 46 400 \$ en moyenne chez les personnes non handicapées.

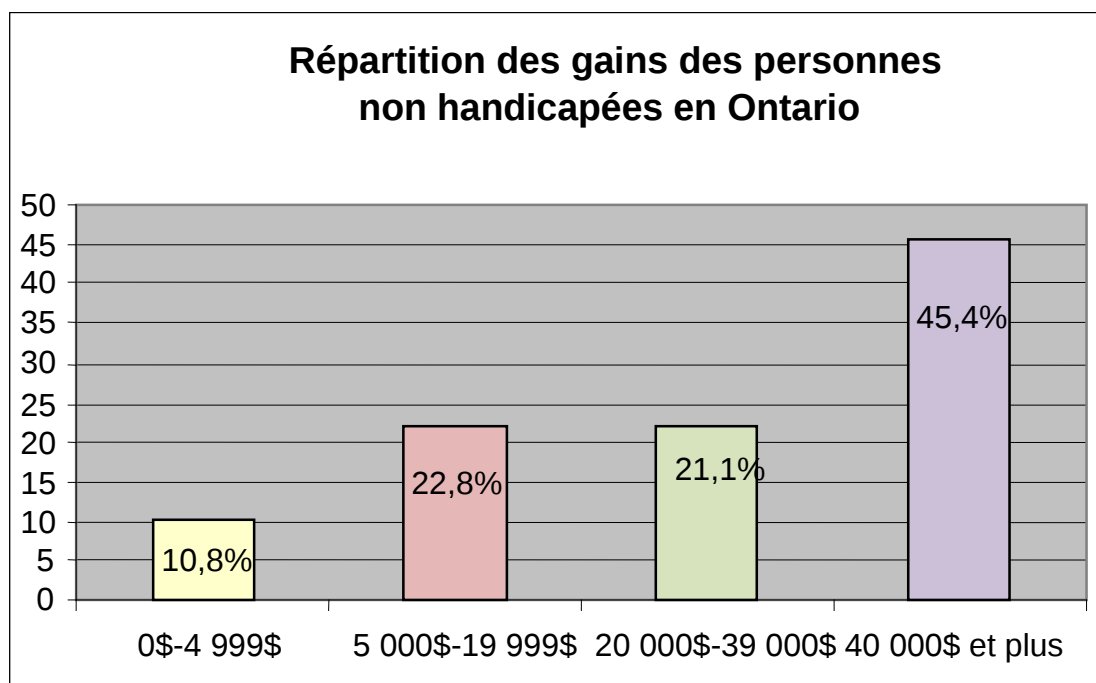
Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des revenus dans le cas des personnes handicapées et non handicapées qui ont touché un revenu d'emploi en 2011 en Ontario. Un plus grand pourcentage de personnes handicapées touchent des gains de 4 999 \$ ou moins que les personnes non handicapées. En outre, un plus faible pourcentage de personnes handicapées touche des gains de 40 000 \$ ou plus que les personnes non handicapées.

---

<sup>14</sup> Toutes les données sur les gains de la présente section portent sur des personnes de 16 à 64 ans. Les gains désignent tout revenu gagné grâce à un emploi, y compris grâce à un travail indépendant. Ils n'incluent pas les revenus provenant de l'aide sociale, de placements, etc.



Source : Statistique Canada - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011.

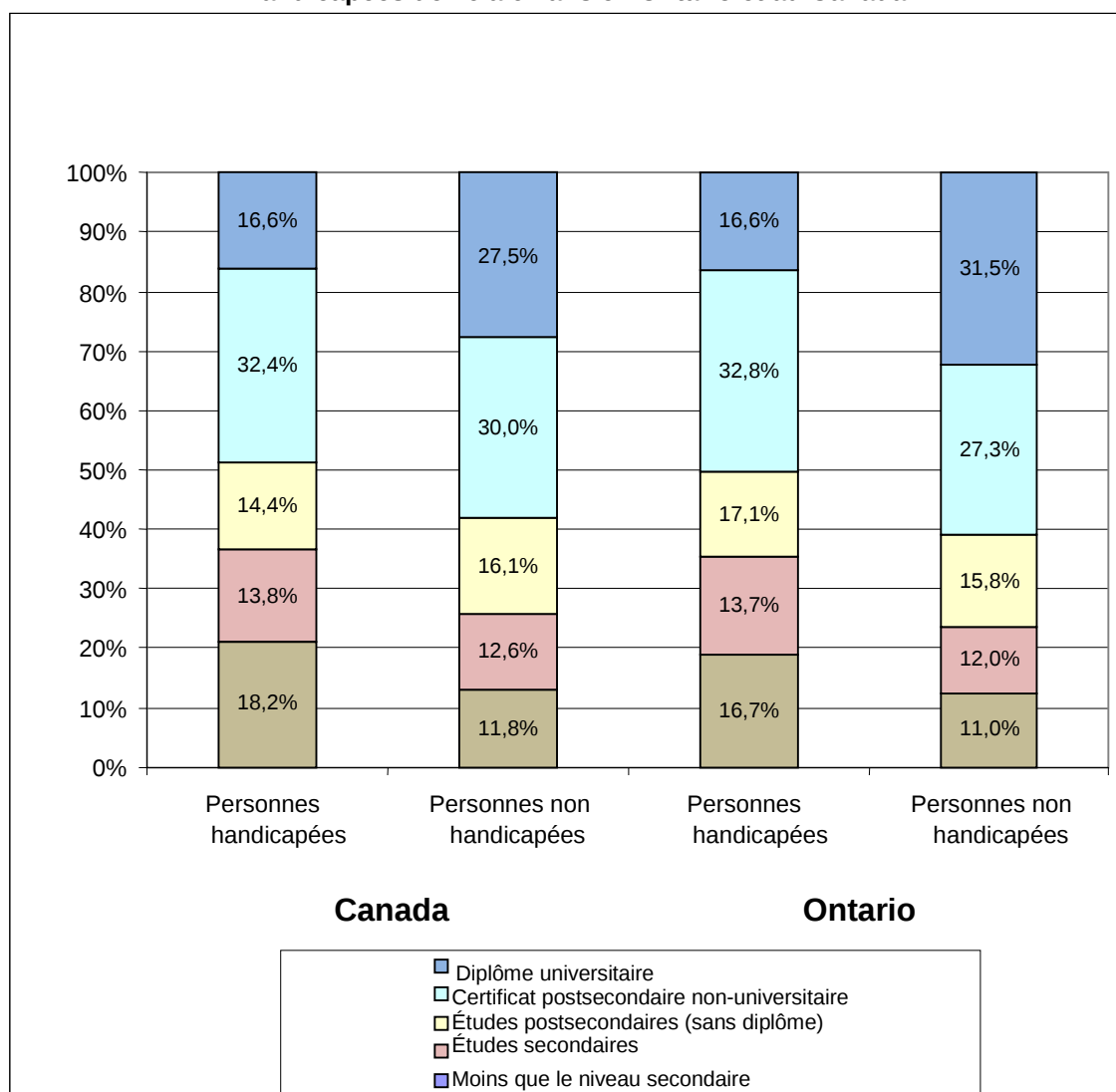


Source : Statistique Canada - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011

## Plus haut niveau de scolarité atteint <sup>15</sup>

Nota : Le gouvernement fédéral n'avait pas publié de renseignements mis à jour pour 2012 à l'heure de l'affichage du présent rapport. Le ministère fournira ces données dès qu'elles seront publiées. Les données de 2011 sont indiquées à titre de référence.

### Le plus haut niveau de scolarité chez les personnes handicapées et les personnes non handicapées de 16 à 64 ans en Ontario et au Canada



Source : Statistique Canada - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2011

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement au reste de la population. De plus, un nombre moins élevé de personnes

<sup>15</sup> Nota : des pourcentages pourraient ne pas totaliser 100, car certaines personnes n'ont pas répondu à la question.

handicapées ont obtenu un diplôme universitaire, comparativement au reste de la population.